

BAREME DES HONORAIRES DE L'AGENCE

Tarifs applicables au 1 janvier 2024

TRANSACTION VENTE

- Pour un prix de vente inférieur ou égal à 150 000 € : 6,5 % TTC du prix de vente avec une rémunération forfaitaire minimale de 6 000 € TTC.
- Pour un prix de vente compris entre 150 001 € et 450 000 € : 5.5 % TTC du prix de vente.
- Pour un prix de vente supérieur ou égal à 450 001 € : 5 % TTC du prix de vente.

Principe du non-cumul : l'application des honoraires prévus pour une tranche de prix est exclusive des autres tranches.

Nos honoraires sont immédiatement exigibles le jour où la vente est effectivement conclue et constatée dans un seul acte écrit contenant l'engagement des parties. Le redevable des honoraires est le Mandant (vendeur), sauf disposition contraire du mandat.

RECHERCHE DE BIEN

Appartement	Maison	Local commercial ou professionnel
Mini 5 000 € TTC	Mini 5 000 € TTC	Mini 5 000 € TTC
Ou 5 % TTC	Ou 5 % TTC	Ou 5 % TTC

LOCATION À USAGE D'HABITATION PRINCIPALE

Honoraires de négociation et d'entremise à la charge exclusive du Bailleur

100 €

Honoraires de visite, constitution du dossier locataire et de rédaction du bail

Honoraires à la charge du bailleur :

Zone très tendue : 12 € TTC par m²

Zone tendue : 10 € TTC par m²

Zone non tendue : 8 € TTC par m²

Les honoraires de location sont plafonnés à un mois de loyer hors charges pour le bailleur.

Honoraires à la charge du locataire :

12 TTC par m² de surface habitable (zone très tendue).

10 TTC par m² de surface habitable (zone tendue).

8 TTC par m² de surface habitable (zone non tendue).

Honoraires d'établissement d'état des lieux

- Part bailleur : 3 € TTC par m² de surface habitable.
- Part locataire : 3 € TTC par m² de surface habitable.



BAUX COMMERCIAUX ET PROFESSIONNELS

Local Commercial	Local Professionnel
Etat des lieux - Mini 400 € TTC	Etat des lieux - Mini 400 € TTC
Etat des lieux - Ou 6 € TTC par m2	Etat des lieux - Ou 6 € TTC par m2
Honoraires à la charge du bailleur : Un mois de loyer HT	Honoraires à la charge du bailleur : Un mois de loyer HT
Honoraires à la charge du locataire : Un mois de loyer HT	Honoraires à la charge du locataire : Un mois de loyer HT

Société THOMAX Immobilier , THOMAX Immobilier au capital de 1 000 € - Siège social : 43 Avenue des Amériques 17000 La Rochelle - RCS LA ROCHELLE n° 851959577 - Carte professionnelle Transaction sur immeubles et fonds de commerce n° CPI 1701 2019 000 041 670 délivrée par LA ROCHELLE

Garant : GALIAN Assurances , 89, rue La Boétie - 75008 Paris